



TITRE	Politique concernant les sessions de réservations
CATÉGORIE	Opérationnelle
ENTRÉE EN VIGUEUR	9 décembre 2024
DATE DE DERNIÈRE RÉVISION	Nouveau
DATE D'ADOPTION	9 décembre 2024

1. OBJET

Mieux gérer la réservation des terrains et donner plus de possibilités aux membres de réserver un terrain.

2. POLITIQUE

- 2.1 Les réservations de terrains sont destinées aux membres qui souhaitent jouer des matchs en privés ou se concentrer sur l'entraînement avec des partenaires.
- 2.2 La durée de la session de réservation et l'heure de la réservation sont déterminées par le conseil d'administration avec l'avis du directeur général.
- 2.3 Les membres et les invités ne sont autorisés à jouer qu'une seule fois par jour lors d'une session de réservation.
- 2.4 Un groupe est limité à son terrain réservé et ne partage pas avec d'autres joueurs d'autres terrains.
- 2.5 Des restrictions supplémentaires s'appliquent aux sessions de réservation Primetime, comme indiqué sur la cédule en vigueur, incluant;
 - a. Les membres ne peuvent participer qu'à une seule de ces sessions par semaine et aucun invité n'est autorisé.
 - b. Un minimum de 4 et un maximum de 6 membres sont autorisés sur un terrain.

3. PROCEDURE

- 3.1 Les membres créent un compte sur Pickle Planner et doivent être membre en règle pour être approuvés par l'administrateur.
- 3.2 Les membres utilisent Pickle Planner pour réserver un terrain.
- 3.3 Le membre effectuant la réservation doit entrer tous les noms complets des membres au moment de la réservation, y compris celui de l'invité. Aucun porte-nom n'est autorisé. (Se référer à la politique du club en ce qui concerne les invités).

4. RESPONSABLES

Le directeur général est responsable de l'application de cette politique.

Les versions officielles en langue française sont des traductions des versions en langue anglaise. En cas de divergence entre les versions française et anglaise, la version anglaise prévaudra.

